



ELECTION DU REPRESENTANT DES CLUBS PARTICIPANT AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX SENIORS LIBRES

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 SEPTEMBRE 2024

DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME

A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier recommandé avec accusé de réception **au plus tard le jeudi 08 août 2024 à minuit**, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.

Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election du représentant des clubs nationaux ».

Nous soussignés,

- Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection du représentant des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres.
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet
- d'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,
- d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,
qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

	NOM	PRENOM	N° LICENCE (si membre individuel, fournir un justificatif)	SIGNATURE
Titulaire				
Suppléant				

Fait à

Le

Rappel : chacun des deux candidat(e)s doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 7 des Statuts de la F.F.F. et 12.5.6 des Statuts de la Ligue.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun(e) des deux candidat(e)s, une copie d'une pièce d'identité.